



Atlas régional de la culture

2017



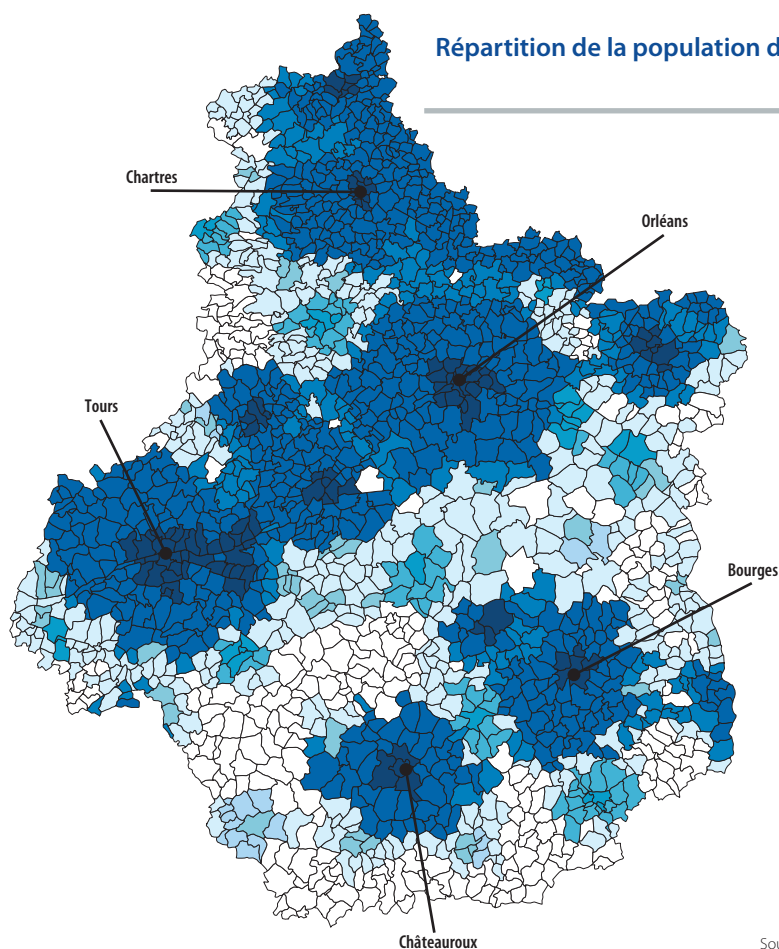
Ministère de la Culture
et de la Communication
Département des études,
de la prospective
et des statistiques



Centre-Val de Loire

Cadrage

Répartition de la population de Centre-Val de Loire en aires urbaines en 2010



65

Type d'aire urbaine

- Commune d'un grand pôle
- Couronne d'un grand pôle
- Multipolarisée des grandes aires urbaines
- Commune d'un moyen pôle
- Couronne d'un moyen pôle
- Commune d'un petit pôle
- Couronne d'un petit pôle
- Autre commune multipolarisée
- Commune isolée hors influence des pôles

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Principaux repères de Centre-Val de Loire

Unités et %

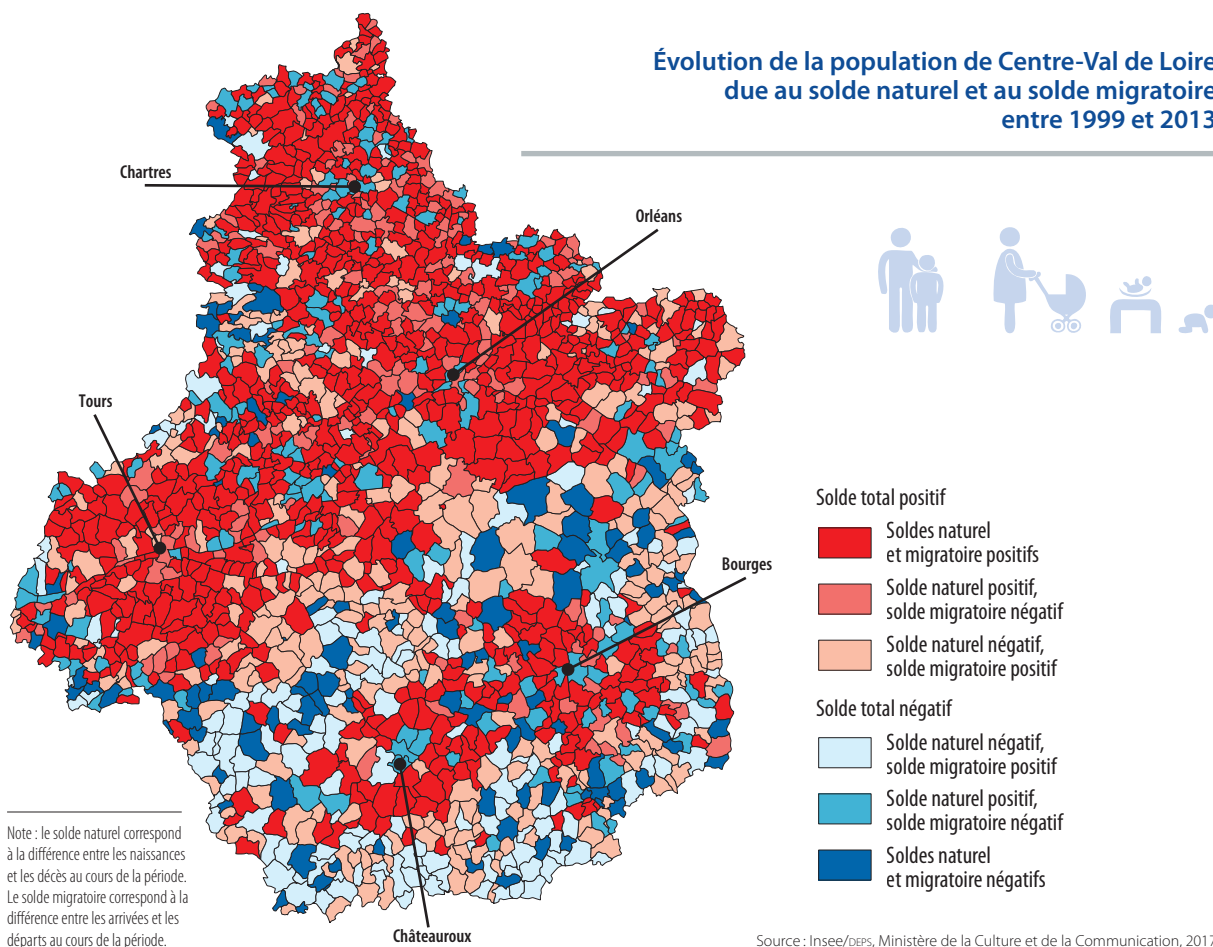
	Centre-Val de Loire	France entière
Démographie		
Population 2015 (milliers)	2 582	66 381
Part de la population nationale (%)	3,9	
Évolution 2007-2012* (%)	+ 0,3	+ 0,5
Due au solde naturel (%)	+ 0,2	+ 0,4
Due au solde apparent entrées/sorties (%)	+ 0,1	+ 0,1
Population par tranche d'âge (2015) (%)		
0-24 ans	29,0	30,4
25-59 ans	43,6	45,1
60 ans et plus	27,4	24,5
Effectifs scolaires et universitaires (2014-2015) (milliers)		
Premier degré	255	6 789
Part des effectifs (%)	49,2	46,0
Second degré	204	5 497
Part des effectifs (%)	39,4	37,3
Supérieur	59	2 471
Part des effectifs (%)	11,4	16,7
Étrangers (2013)** (unités)	113 319	3 965 566
Part de la population (%)	4,4	6,0
Immigrés (2013)** (unités)	163 450	5 719 761
Part de la population (%)	6,3	8,6
Géographie		
Densité (habitants/km²)	66	105
Superficie (km²)	39 151	633 112
Part de la superficie nationale (%)	6,2	
Nombre de communes (2015)	1 841	36 664
Part du nombre de communes (%)	5,0	
Nombre de départements	6	101
Économie		
PIB (2013)		
En millions d'euros	68 874	2 116 565
Part du PIB national (%)	3,3	
En euros par habitant	26 755	32 126
Population active (15 à 64 ans) (2013)	1 179 845	30 585 117
Part de la population active nationale (%)	3,9	
Taux de chômage localisé (1^{er} trimestre 2016) (%)	9,6	9,9
Niveau de vie		
Revenu disponible médian par unité de consommation (2012) (euros)		19 786
Fréquentation touristique		
Nombre de nuitées en hôtels de tourisme et campings (2014) (milliers)	7 281	311 637
Part des nuitées nationales (%)	2,3	
Dont résidents étrangers (milliers)	2 206	110 165
Part des nuitées nationales (%)	2,0	
Part des nuitées des résidents étrangers dans le total des nuitées (%)	30,3	35,4

* Évolution annuelle moyenne.

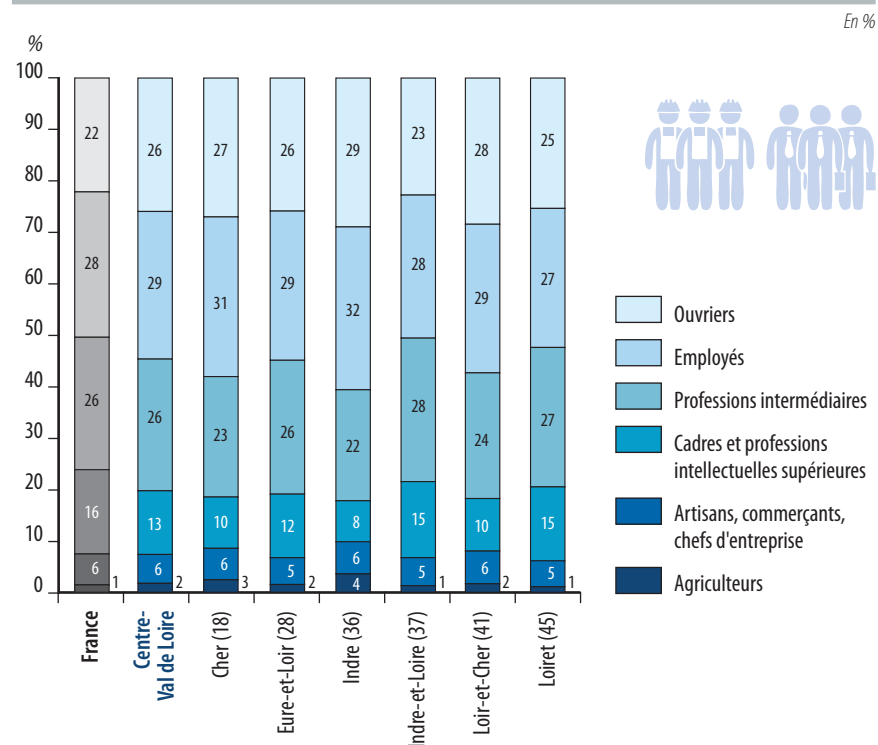
** France métropolitaine uniquement.

Source : Insee/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Évolution de la population de Centre-Val de Loire due au solde naturel et au solde migratoire entre 1999 et 2013



Répartition de la population de Centre-Val de Loire selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



Champ : population active âgée de 15 à 64 ans.

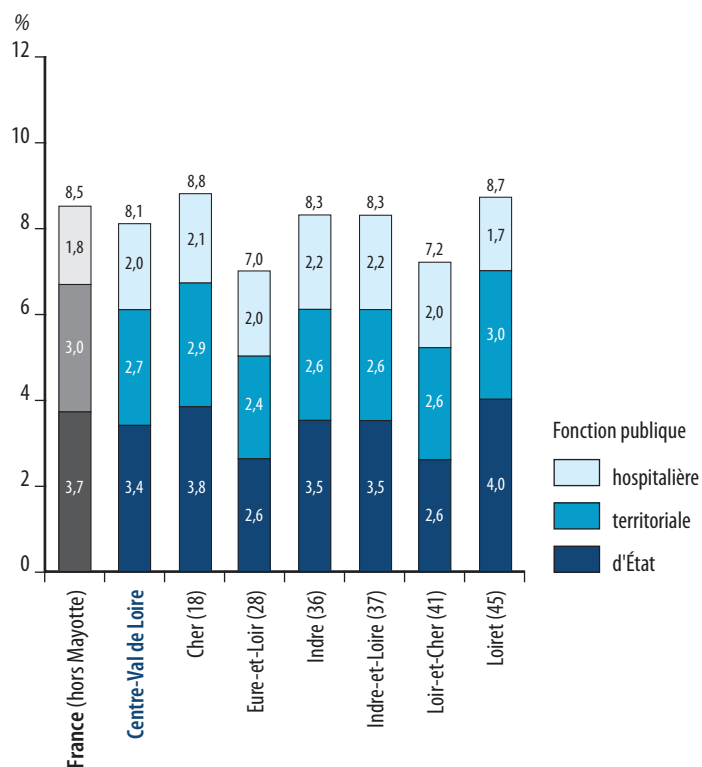
Note de lecture : dans la région Centre-Val de Loire, les ouvriers représentent 26 % de la population, les employés 29 %.

Source : Insee/déps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Part des effectifs de la fonction publique de Centre-Val de Loire dans la population par département en 2014

En %



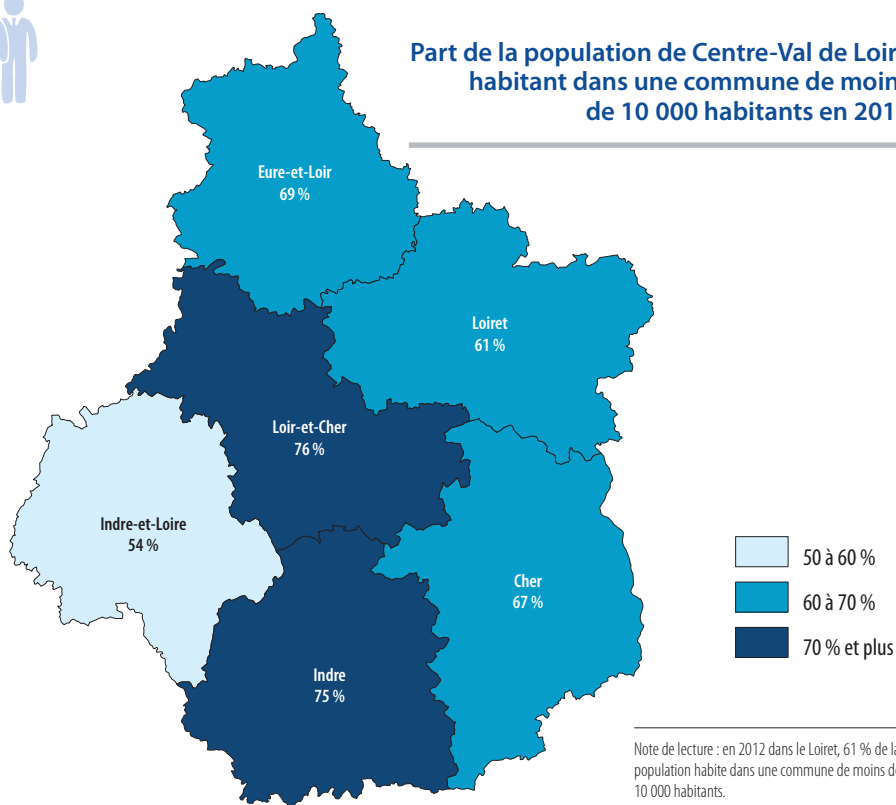
Note de lecture : dans le Centre-Val de Loire, les effectifs de la fonction publique représentent 8,1 % de la population.

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



68

Part de la population de Centre-Val de Loire habitant dans une commune de moins de 10 000 habitants en 2012

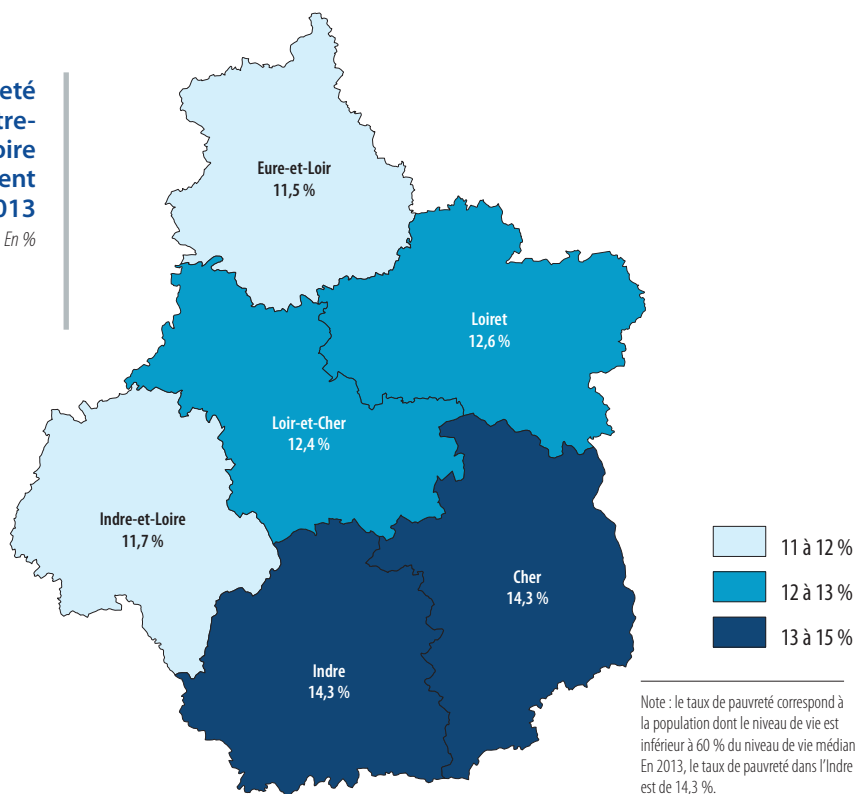


Note de lecture : en 2012 dans le Loiret, 61 % de la population habite dans une commune de moins de 10 000 habitants.

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

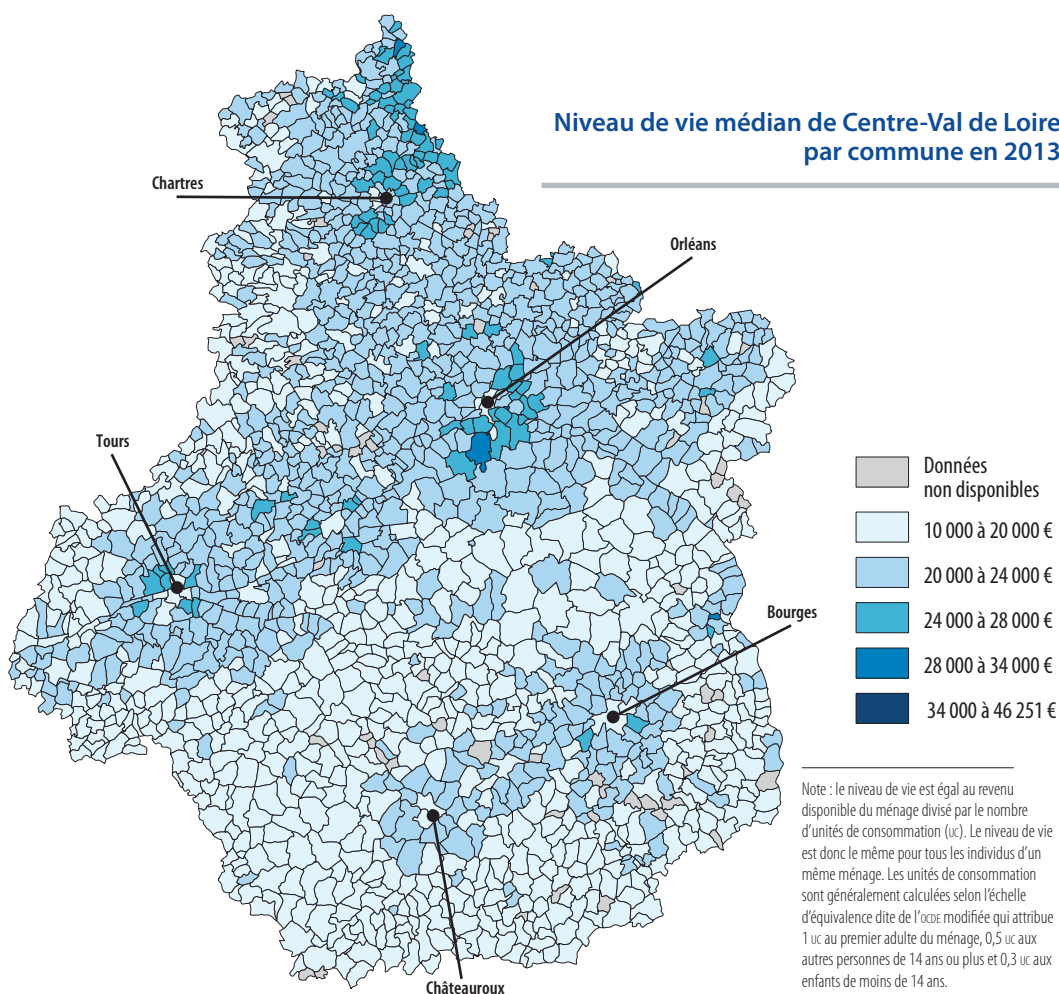
Taux de pauvreté de Centre-Val de Loire par département en 2013

En %



Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Niveau de vie médian de Centre-Val de Loire par commune en 2013



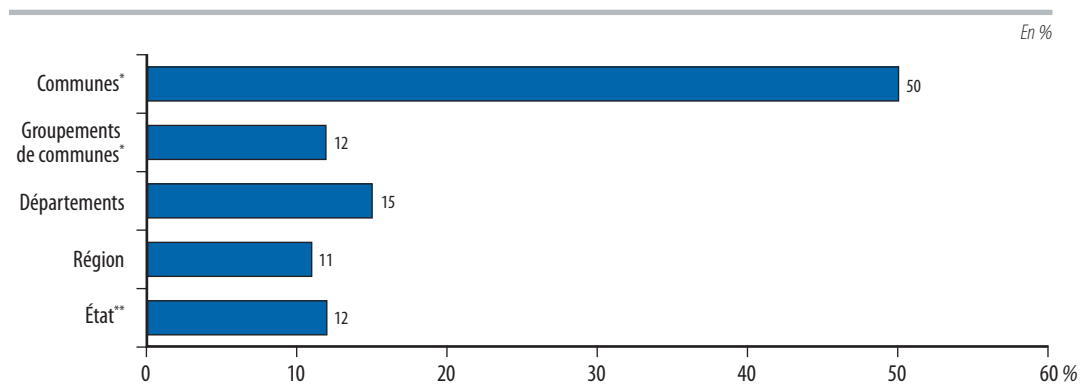
Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017





Dépenses

Répartition de la dépense culturelle publique en Bretagne, 2014 et 2015



* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

** Dépenses du ministère de la Culture et de la Communication, hors masse salariale de titre 2 et sociétés de l'audiovisuel, en 2015.

Note : données 2014 pour les collectivités territoriales, 2015 pour l'État.

Note de lecture : dans le Centre-Val de Loire, 50 % de la dépense culturelle publique est portée par les communes.

Source : DABS/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Centre-Val de Loire en 2014

En milliers d'euros, euros et %

	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
<i>En milliers d'euros</i>				
Dépenses culturelles	41 403	53 926	42 797	180 052
dont fonctionnement	26 048	35 919	30 237	155 506
dont investissement	15 355	18 007	12 560	24 546
<i>En euros par habitant</i>				
Dépenses culturelles	16,1	20,9	30,1	131,2
dont fonctionnement	10,1	13,9	21,2	113,3
dont investissement	6,0	7,0	8,8	17,9
<i>En % du budget de la collectivité</i>				
Dépenses culturelles	3,9	2,0	6,7	8,6
dont fonctionnement	3,8	1,7	6,9	9,7
dont investissement	4,3	3,6	6,2	1,5

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs* en Centre-Val de Loire en 2015

En milliers d'euros et en %

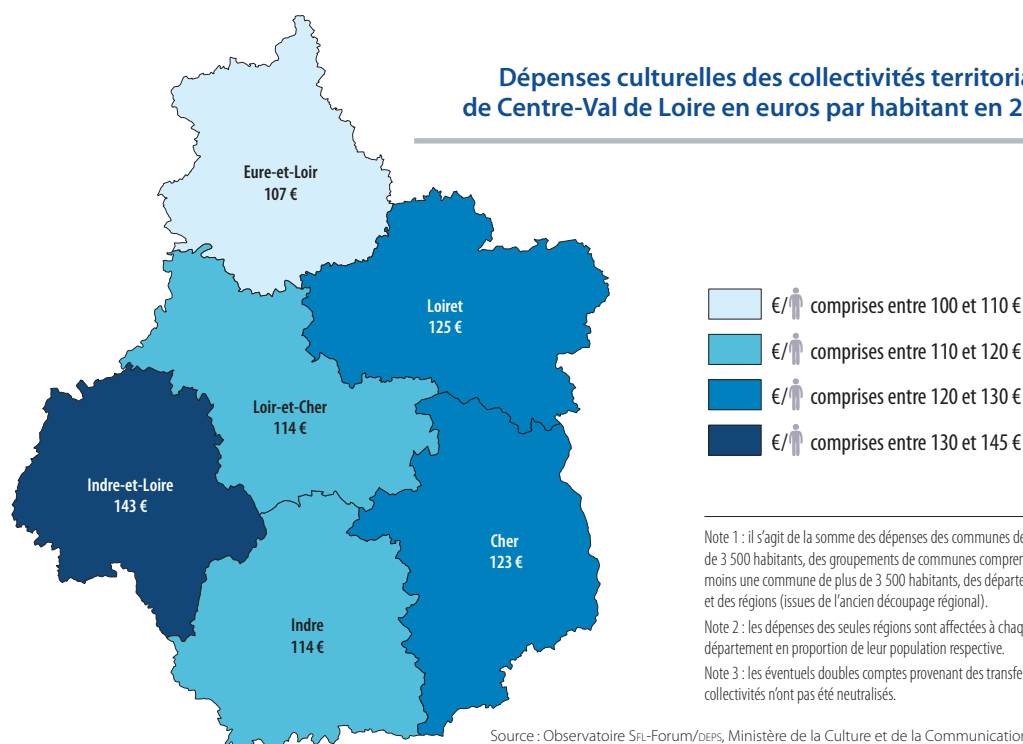
	Fonctionnement	Investissement	Total	
	(milliers d'euros)	(milliers d'euros)	(milliers d'euros)	(%)
Crédits déconcentrés	17 694	8 840	26 535	63
Crédits d'administration centrale	3 775	251	4 026	10
Crédits opérateurs et autres structures	6 453	5 017	11 470	27
Total	27 922	14 108	42 030	100
En € par habitant	10,8	5,5	16,3	
En € par habitant (France entière hors Corse et IDF)	10,9	4,1	15,0	

* Hors masse salariale de titre 2 et sociétés de l'audiovisuel.

Note : dépenses exécutées 2015.

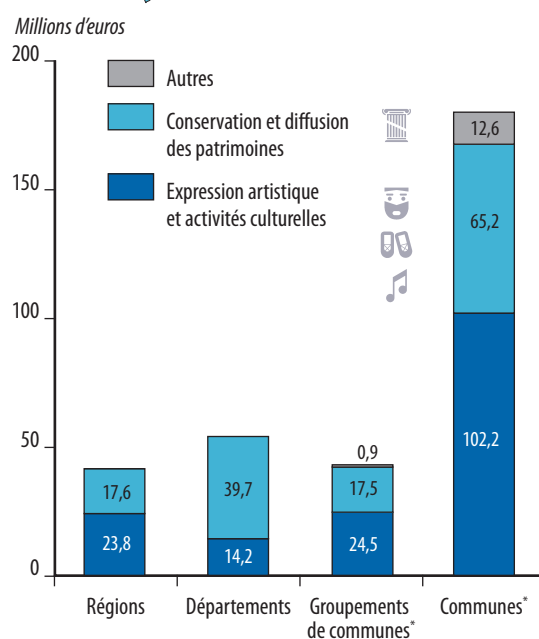
Source : DABS/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Centre-Val de Loire en euros par habitant en 2014



Dépenses culturelles des collectivités territoriales en Centre-Val de Loire par secteur d'intervention en 2014

En millions d'euros



* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

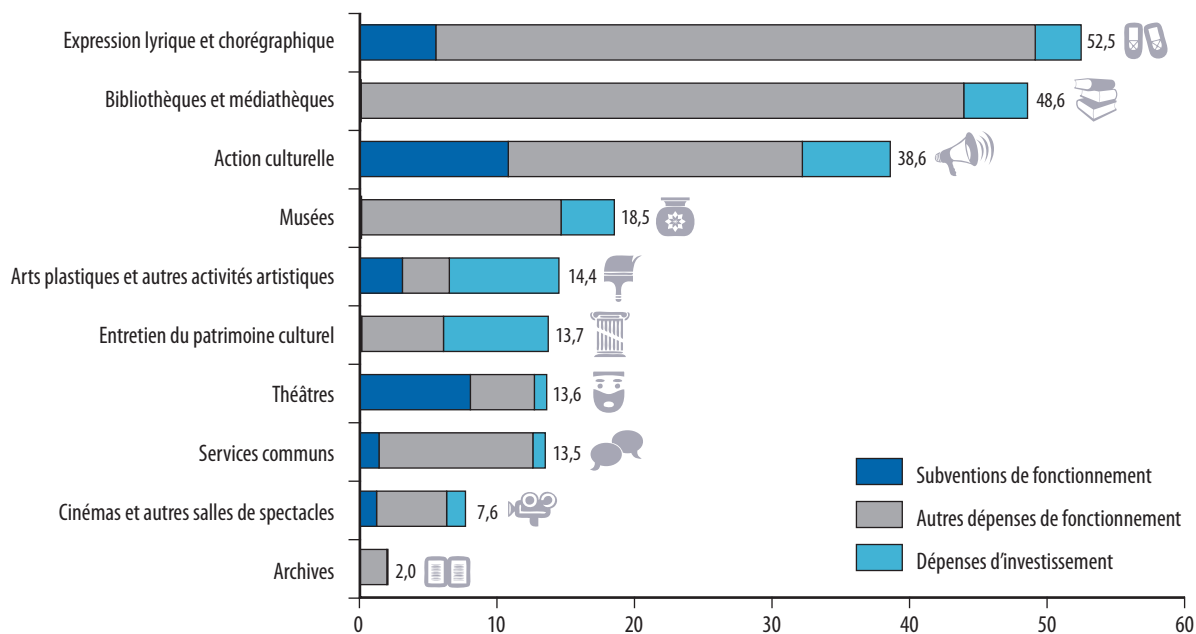
Note de lecture : en 2014, les communes du Centre-Val de Loire ont dépensé 102 millions d'euros pour l'expression artistique et les activités culturelles.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Dépenses culturelles des communes et groupements de communes de Centre-Val de Loire par secteur d'intervention en 2014

En millions d'euros

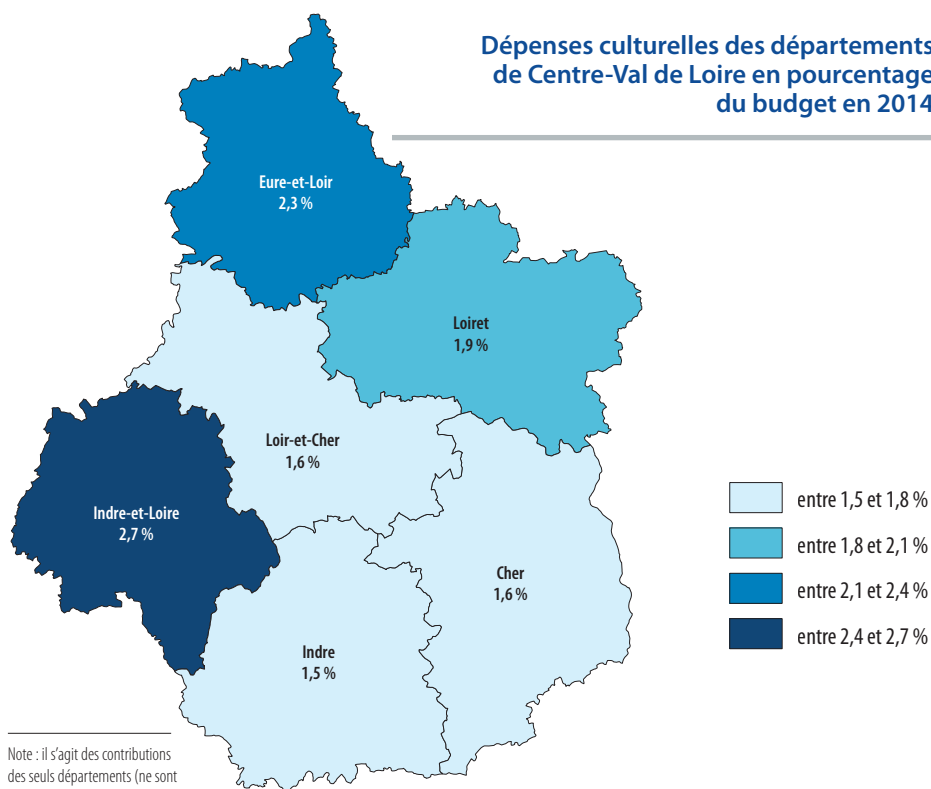


Note : communes de plus de 3 500 habitants et groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Note de lecture : en 2014, les dépenses pour l'action culturelle des communes et des groupements de communes du Centre-Val de Loire se répartissent pour 11 millions d'euros en subventions de fonctionnement, 31 millions d'euros en autres dépenses de fonctionnement et 6 millions d'euros en dépenses d'investissement.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des départements de Centre-Val de Loire en pourcentage du budget en 2014



Note : il s'agit des contributions des seuls départements (ne sont pas représentées celles des régions, communes et EPCI).

Source : Observatoire SFL-Forum/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Équipements

Principaux équipements culturels de Centre-Val de Loire en 2014

Unités

	Centre-Val de Loire	Cher (18)	Eure-et-Loire (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)
Lieux d'exposition ¹	53	8	7	7	15	8	8
Monuments historiques ²	2 785	397	367	288	865	433	435
Lieux de lecture publique ³	488	25	114	108	145	32	64
Théâtres et autres lieux de spectacles ⁴	36	3	9	2	6	6	10
Lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques ⁵	9	1	/	/	4	1	3
Salles de cinéma ⁶	193	26	28	18	47	27	47
Conservatoires de musique, danse et art dramatique ⁷	14	2	3	1	3	1	4

Note : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Monuments inscrits et classés.

3. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

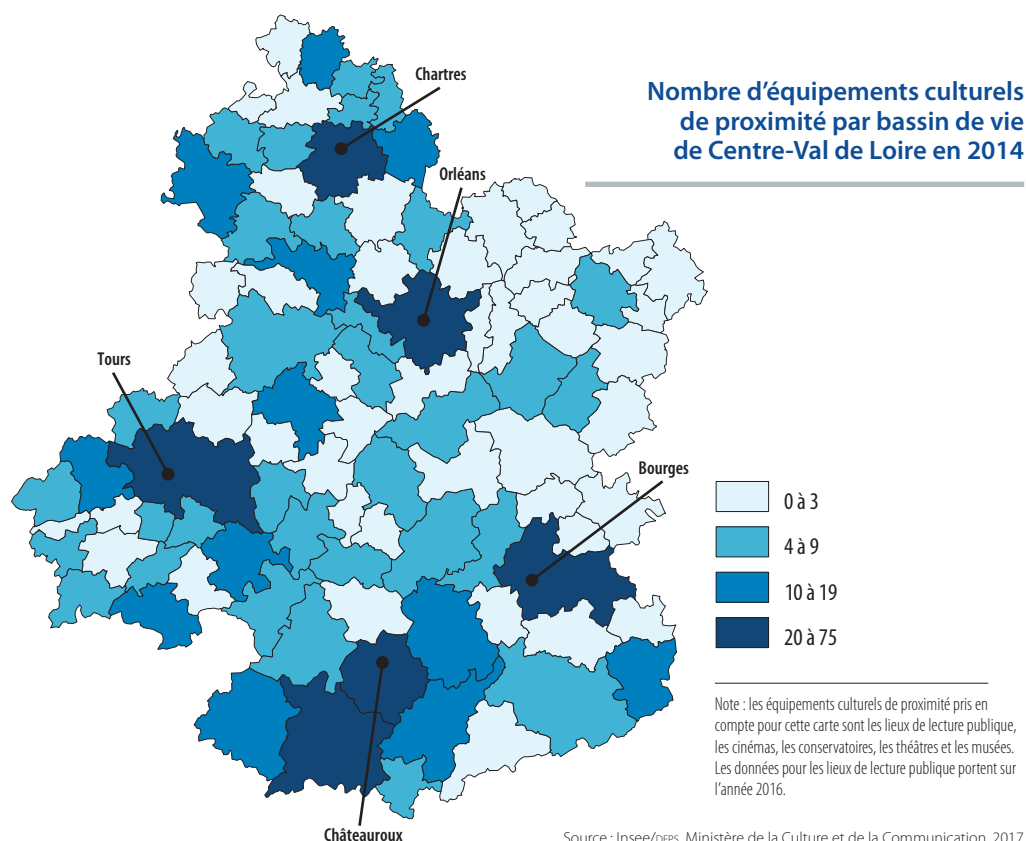
4. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

5. Théâtres lyriques, zénith, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique.

6. Nombre d'écrans.

7. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DEPS/DGCA/DGMI/DGP/CNC/CNT, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

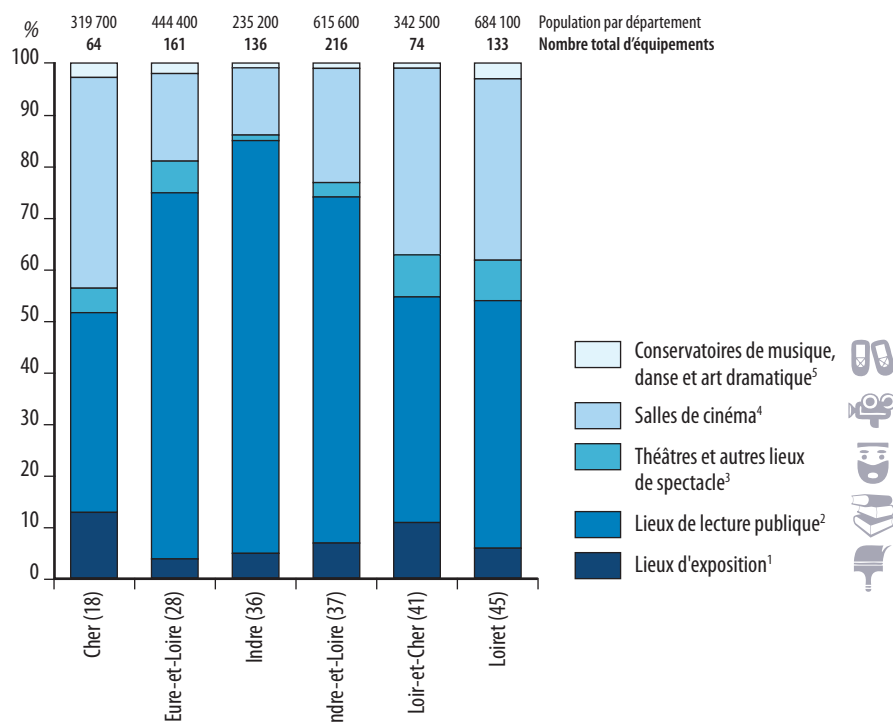


Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Répartition des équipements culturels par département en Centre-Val de Loire en 2014

En %



Note 1 : ce graphique ne prend pas en compte les monuments historiques et lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques.

Note 2 : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

Note de lecture : les lieux d'exposition représentent 13 % des équipements culturels du Cher, les lieux de lecture publique 39 %.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

3. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

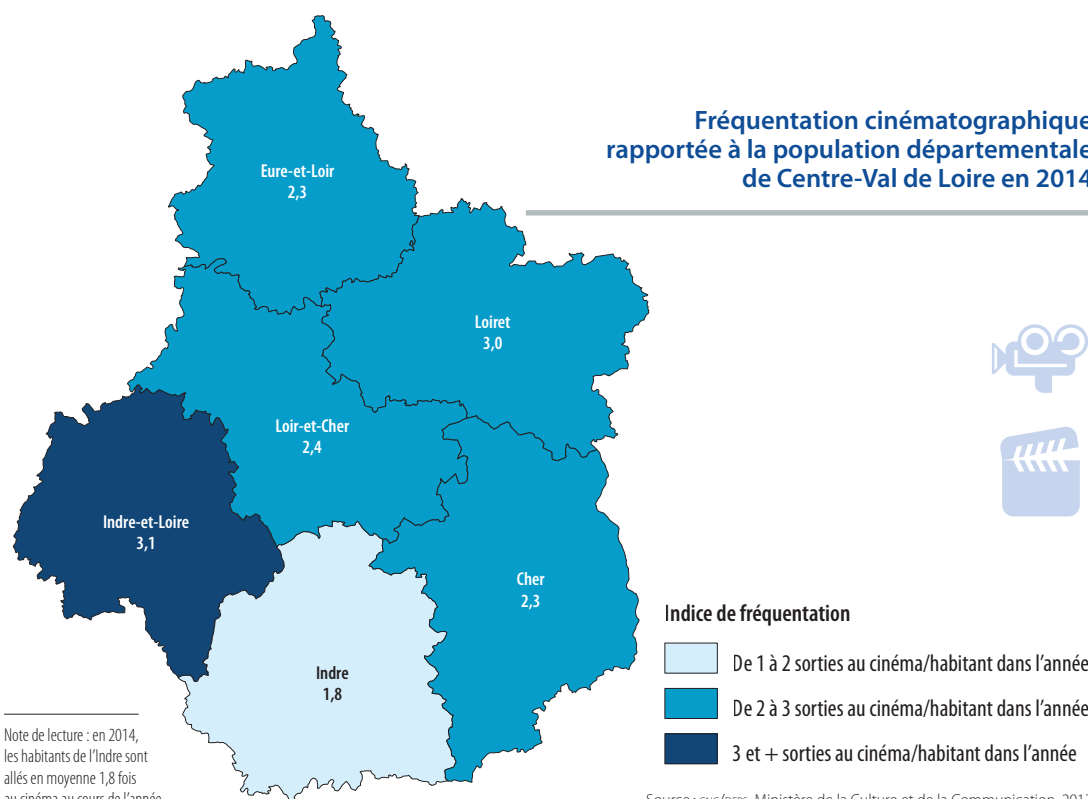
4. Nombre d'écrans.

5. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DGF/DGCA/DGMC/CNT/CNC/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

74

Fréquentation cinématographique rapportée à la population départementale de Centre-Val de Loire en 2014



Note de lecture : en 2014, les habitants de l'Indre sont allés en moyenne 1,8 fois au cinéma au cours de l'année.

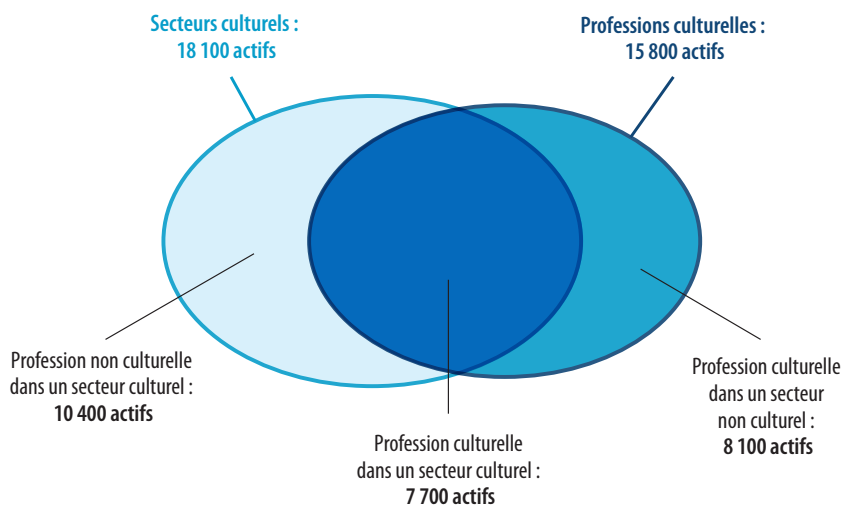
Indice de fréquentation

- De 1 à 2 sorties au cinéma/habitant dans l'année
- De 2 à 3 sorties au cinéma/habitant dans l'année
- 3 et + sorties au cinéma/habitant dans l'année

Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

■ Emploi

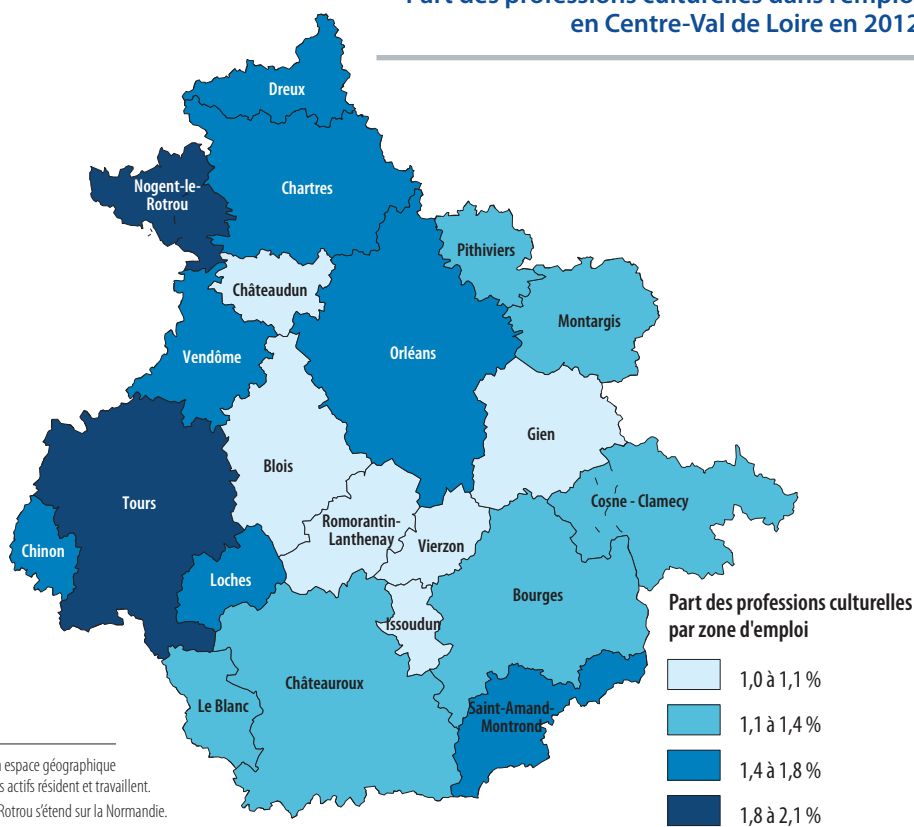
L'emploi culturel : secteurs culturels et professions culturelles du Centre- Val de Loire en 2012



Champ : actifs ayant un emploi, région Centre-Val de Loire.

Source : Recensement 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Part des professions culturelles dans l'emploi en Centre-Val de Loire en 2012



Notes : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.
La zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou s'étend sur la Normandie.
La zone d'emploi de Cosne - Clamecy s'étend sur la Bourgogne-Franche-Comté.
Note de lecture : les professions culturelles représentent 2,0 % de l'emploi dans la zone d'emploi de Tours.

Source : Recensement 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Effectifs des professions culturelles du Centre-Val de Loire en 2012

Unités et %

	Centre-Val de Loire		France entière
	Effectifs	Part (%)	Part (%)
Professionnels des arts visuels et des métiers d'art			
Professionnels des arts visuels	4 133	26,2	25,8
Métiers d'art	1 077	6,8	4,0
Professions du spectacle			
Artistes des spectacles	2 112	13,4	12,9
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	1 253	7,9	10,8
Techniciens des spectacles	1 480	9,4	9,8
Professions littéraires			
Journalistes et cadres de l'édition	1 273	8,1	10,2
Auteurs littéraires	249	1,6	1,9
Traducteurs	367	2,3	2,8
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	864	5,5	4,2
Architectes	1 044	6,6	9,2
Professeurs d'art	1 909	12,1	8,4
Ensemble des professions culturelles	15 759	100,0	100,0
<i>Part des professions culturelles dans l'emploi total</i>	-	1,5	2,2

Champ : actifs ayant un emploi, région Centre-Val de Loire.

Source : Recensement 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Part de diplômés du supérieur et salaire médian net annuel selon les professions culturelles dans le Centre-Val de Loire en 2012

% et €

	Part de diplômés (bac + 3 ou plus)	Salaire moyen net (€)	Salaire médian net (€)
Professionnels des arts visuels et des métiers d'art			
Professionnels des arts visuels	18,4	20 156	19 803
Métiers d'art	8,4	18 030	17 927
Professions du spectacle			
Artistes des spectacles	20,1	11 659	4 443
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	40,7	30 581	27 047
Techniciens des spectacles	12,1	15 704	15 832
Professions littéraires			
Journalistes et cadres de l'édition	41,8	28 533	28 470
Auteurs littéraires	59,7	20 829	8 885
Traducteurs	61,4	15 370	13 622
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	58,9	26 100	24 723
Architectes	79,7	33 197	31 149
Professeurs d'arts	37,5	15 665	10 176
Ensemble des professions culturelles	30,5	21 560	20 835

Champ : ensemble des salariés ayant occupé une profession culturelle présents dans les DADS au 31/12/2012, région Centre-Val de Loire. La catégorie de profession correspond à celle de l'emploi le plus rémunérateur et au salaire qui lui est associé.

Note de lecture : les professionnels des arts visuels salariés sont 18,4 % à disposer d'un diplôme de niveau bac + 3 ou supérieur. Ils perçoivent un salaire annuel net moyen de 20 156 euros.

Source : Recensement 2012 et DADS 2012, Insee / DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Effectifs des secteurs culturels du Centre-Val de Loire en 2012

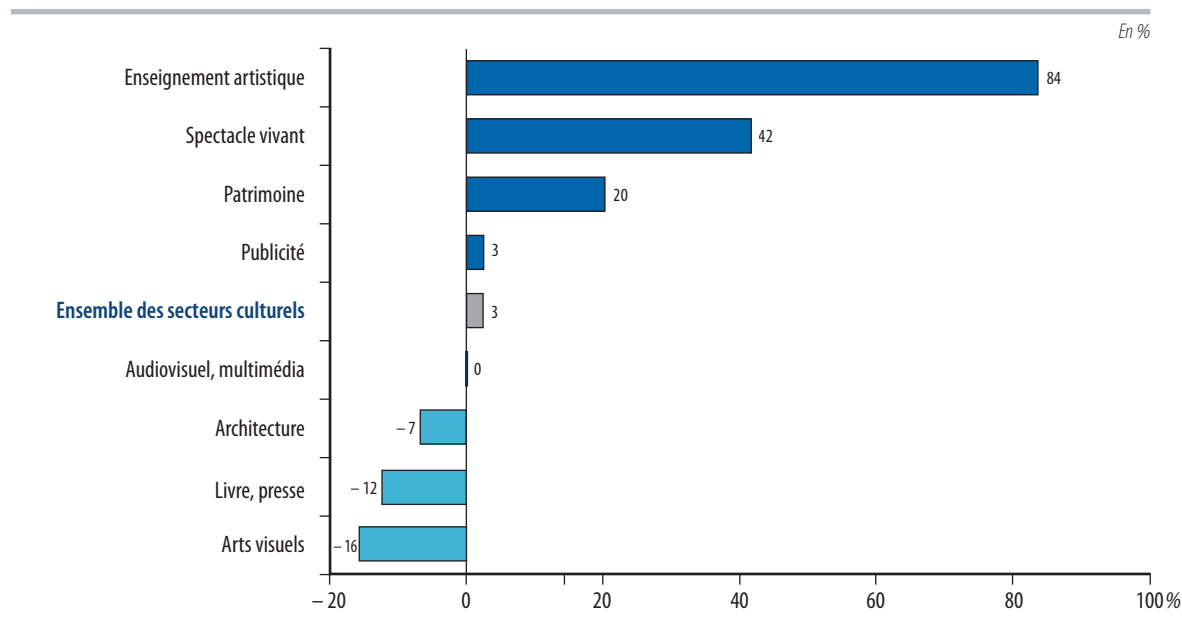
Unités et %

	Centre-Val de Loire		France entière
	Effectifs	Part (%)	Part (%)
Livre et presse			
Presse	3 456	19,1	15,7
Livre	1 267	7,0	6,9
Arts visuels			
Arts plastiques et autre création artistique	1 269	7,0	5,5
Photographie	546	3,0	3,1
Design	394	2,2	2,4
Audiovisuel, multimédia			
Diffusion audiovisuelle	379	2,1	2,0
Édition audiovisuelle	541	3,0	4,9
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	706	3,9	8,6
Spectacle vivant	3 122	17,2	17,8
Publicité	2 256	12,5	13,3
Architecture	1 557	8,6	10,2
Patrimoine	1 863	10,3	7,1
Enseignement artistique	748	4,1	2,7
Ensemble des secteurs culturels	18 104	100,0	100,0
<i>Part des secteurs culturels dans l'emploi total</i>	-	1,7	2,6

Champ : actifs ayant un emploi, région Centre-Val de Loire.

Source : Recensement 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Évolution des secteurs culturels du Centre-Val de Loire entre 2007 et 2012



Champ : actifs ayant un emploi, région Centre-Val de Loire.

Note de lecture : entre 2007 et 2012, l'ensemble de l'emploi dans les secteurs culturels a augmenté de 3 %.

Source : Recensements 2007 et 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017





■ Entreprises

Poids des entreprises culturelles de Centre-Val de Loire dans le secteur marchand en 2014

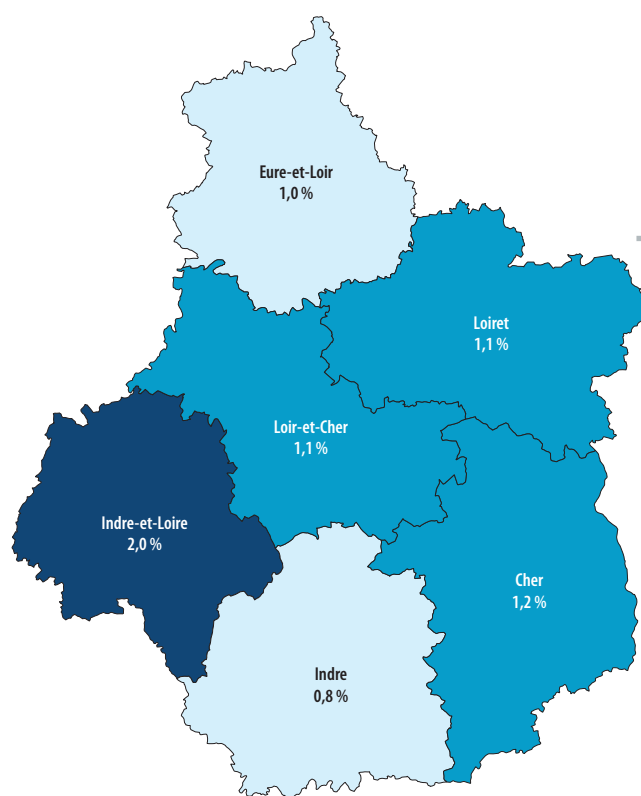
Unités, millions d'euros et %

Entreprises culturelles	Centre-Val de Loire	France entière
Nombre d'établissements	10 145	391 384
Valeur ajoutée (millions d'euros)	342,8	26 417
Excédent brut d'exploitation (millions d'euros)	85,1	7 580
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	823,7	67 486
Nombre de salariés en ETP	4 217	245 072
En part de l'ensemble des secteurs marchands (%)		
Nombre d'établissements	8,4	10,1
Valeur ajoutée	1,9	4,3
Excédent brut d'exploitation	2,2	4,9
Chiffre d'affaires	1,2	3,0
Nombre de salariés en ETP	1,6	3,1

Champ : entreprises mono- et quasi-régionales des secteurs marchands principalement implantées dans la région.

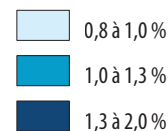
Note de lecture : les entreprises culturelles du Centre-Val de Loire réalisent 1,9 % de la valeur ajoutée des entreprises marchandes de la région.

Source : Insee, FARE et Clap 2014/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Densité des emplois culturels parmi les emplois marchands de Centre-Val de Loire en 2014

Part des emplois culturels dans les emplois marchands

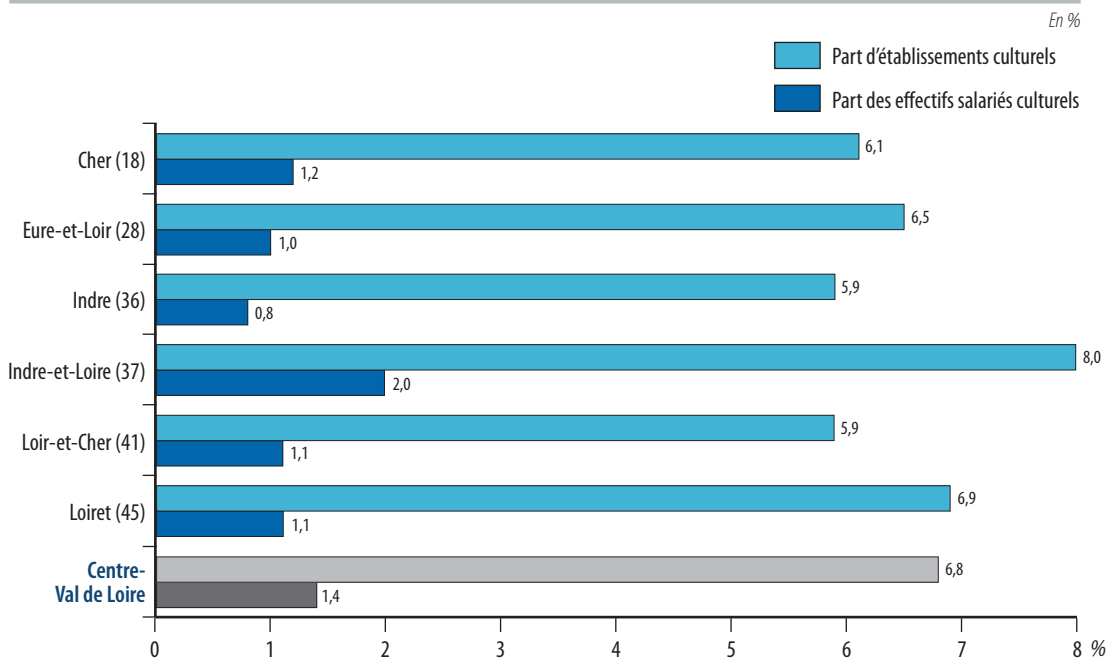


Note : les emplois sont mesurés en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un emploi à temps complet.

Note de lecture : en 2014 dans l'Indre, les emplois culturels en équivalent temps plein (ETP) représentent 0,8 % de l'emploi total.

Source : Insee-FARE 2014, parmi les établissements actifs/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Part des entreprises culturelles par département de Centre-Val de Loire en 2014



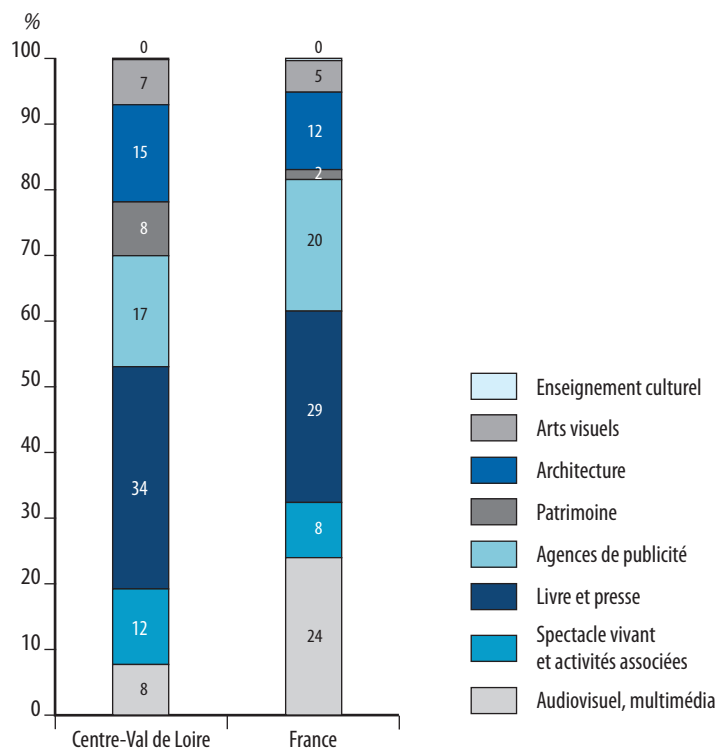
Champ : entreprises des secteurs marchands. Seuls les établissements culturels sont pris en compte, ce qui explique l'écart avec le tableau précédent.

Note de lecture : dans le Cher, en 2014, les établissements culturels représentent 6,1 % du total des établissements marchands et les effectifs salariés culturels 1,2 % de l'emploi salarié total.

Source : Insee, FARE et Clap 2014/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Effectifs salariés par domaine culturel de Centre-Val de Loire en 2014

En %



Champ : entreprises des secteurs marchands.

Note : les emplois sont mesurés en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un emploi à temps complet.

Note de lecture : en 2014, dans le Centre-Val de Loire, le livre et la presse représentent 34 % de l'emploi culturel marchand.

Source : Insee, FARE et Clap 2014/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Sources et définitions

Données de cadrage

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le découpage du territoire français en aires urbaines a été réalisé par l'Insee en 2010.

Les estimations de population sont réalisées par l'Insee à partir du recensement de la population. Le solde naturel représente la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Le solde migratoire représente la différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Les effectifs scolaires et universitaires sont mesurés respectivement par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La population étrangère et immigrée est connue à partir du recensement de la population.

Le produit intérieur brut (PIB), est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes d'un pays, il est calculé par l'Insee.

La population active regroupe la population en emploi et les chômeurs ; elle est mesurée par l'enquête Emploi de l'Insee.

La fréquentation touristique est mesurée à partir de l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels, campings...) qui est réalisée par l'Insee ; elle permet de connaître le nombre de nuitées passées dans les hôtels, ainsi que la ventilation entre touristes français et étrangers.

La répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle est mesurée à partir du recensement de la population réalisé par l'Insee.

Les effectifs de la fonction publique par départements sont mesurés à l'aide du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), constitué à l'aide de plusieurs sources administratives.

La part de la population habitant dans une commune de moins de 10 000 habitants est mesurée à partir du recensement de la population réalisé par l'Insee.

Le taux de pauvreté est mesuré à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, réalisée par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et de fichiers provenant de la direction générale des Finances publiques (DGFiP), de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le niveau de vie médian par commune est mesuré par le dispositif de Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), géré par l'Insee. Celui-ci met en relation des données fiscales exhaustives de la DGFiP avec celles de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA.

239

Dépenses culturelles publiques

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, communes) étaient, jusqu'à l'exercice 2010, estimées tous les quatre ans par une enquête auprès des collectivités qui venait compléter la saisie de leurs comptes administratifs. La possibilité de collecter directement les comptes de gestion des collectivités de manière dématérialisée via le ministère des Finances (DGFiP) a permis d'envisager une évolution de ce dispositif. La nouvelle enquête lancée fin 2015, et qui porte sur les dépenses réalisées en 2014, permet d'étendre le champ de l'opération aux communes de plus de 3 500 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (contre antérieurement les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

L'objectif de cette enquête est de déterminer le montant total des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions. Un montant de dépenses culturelles « sans doubles comptes » est calculé au niveau national pour chaque niveau de collectivités, en neutralisant les subventions et les remboursements entre collectivités portant sur la culture : il en ressort que les doubles comptes entre collectivités représentent 4 % des dépenses culturelles consolidées, ce pourcentage s'élevant à 13 % pour les seules dépenses d'investissement. Cette neutralisation n'étant pas réalisable au niveau régional, les niveaux de dépenses régionalisées (et départementalisées) présentés dans cet atlas ne sont pas défalqués des subventions entre collectivités.

Les dépenses culturelles régionalisées de l'État sur l'exercice 2015 ont été établies par le département des affaires budgétaires et de la synthèse (secrétariat général, ministère de la Culture et de la Communication), à partir d'une extraction du logiciel Chorus, en se fondant autant que faire se peut sur la méthode détaillée dans le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles qui a établi une telle répartition sur les crédits de l'année 2013 (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Analyse-des-interventions-financieres-et-des-politiques-culturelles-en-region-Phase-1>). Le périmètre des dépenses est celui des crédits budgétaires exécutés (de l'administration centrale, déconcentrée et des opérateurs) des programmes 131 (« Création »), 175 (« Patrimoines »), 180 (« Presse »), 186 (« Recherche culturelle et culture scientifique »), 224 (« Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »), 313 (« Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique ») et 334 (« Livre et industries culturelles »), hors taxes affectées, hors dépenses fiscales, hors budgets annexes de l'État. Ce travail sera amené à être renouvelé annuellement, en y ajoutant la ventilation régionale des crédits budgétaires consacrés à la rémunération des personnels, regroupés sous la dénomination T2, disponible uniquement globalement pour l'exercice 2015 (et chiffrés à 662 M€).

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : charges de personnel, achats de fournitures et autres charges de gestion courante (fluides,...), prestations de services (charges de publicité, de publication,

missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), participations aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux...), charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...), dotations aux amortissements et aux provisions, indemnités des élus. Certaines dépenses de fonctionnement peuvent aussi être exceptionnelles : intérêts moratoires, amendes fiscales, subventions aux services publics industriels et commerciaux (Spic) notamment.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...). Sont des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance. À ce titre, une liste de ces biens a été publiée dans une circulaire. Les biens ne figurant pas dans cette liste ou ne pouvant y être assimilés, mais ayant un caractère de durabilité et de consistance suffisant, peuvent être imputés en section d'investissement par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante lorsqu'il s'agit de biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €.

Équipements culturels

Les données sur **les lieux d'exposition** sont collectées au sein du ministère de la Culture et de la Communication par la direction générale des patrimoines (DGP) pour les musées, et par la direction générale de la création artistique (DGCA) pour les centres d'art contemporain et les fonds régionaux d'art contemporain.

Les données sur **les monuments historiques** sont collectées par la DGP au sein de l'application Agrégée, outil de mise en réseau des services régionaux, départementaux et centraux pour la gestion des monuments historiques.

Les lieux de lecture publique sont recensés par l'Observatoire de la lecture publique, situé au sein de la direction générale des médias et industries culturelles (DGMIC). Une enquête annuelle est adressée à l'ensemble des bibliothèques municipales, et par l'intermédiaire des bibliothèques départementales de prêt. Les données présentées dans cet atlas sont les données provisoires pour l'année 2016, en particulier le nombre de lieux de lecture publique peut-être sous-estimé pour les départements qui ne sont pas partenaires de l'Observatoire de la lecture publique.

Les théâtres étaient recensés par le centre national du théâtre, qui a récemment fusionné avec le centre de ressources Hors les Murs pour former Artcena, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre.

Les lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques sont recensés par la DGCA.

Toutes les données de France métropolitaine sur **le cinéma** proviennent du centre national du cinéma et de l'image animée, qui collecte la taxe spéciale additionnelle (TSA) prélevée sur le prix des billets de cinéma.

Les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique sont recensés par la DGCA.

Emploi culturel

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient sur le recensement de la population de l'Insee. Les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont issues d'un questionnaire auto-administré et sont par conséquent moins contrôlées que dans l'enquête Emploi. Cependant, le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et est représentatif au niveau communal. Ainsi, il est préféré pour disposer de statistiques sur l'emploi culturel au niveau régional. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées une fois tous les cinq ans et ce de façon exhaustive. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, 8 % de la population est recensée chaque année par tirage au sort, les échantillons d'adresses étant tirés de manière telle que la totalité du territoire de ces communes soit prise en compte en cinq ans. Le recensement de la population couvre la France entière.

Entreprises culturelles

Les données sur les entreprises culturelles proviennent des dispositifs Fare (Fichier approché des résultats Esane) et Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) de l'Insee.

La source Fare :

Le fichier Fare est le fichier des données individuelles comptables des entreprises. Il constitue une approximation du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) de l'Insee. Esane fournit des statistiques structurelles d'entreprises pour le secteur marchand (y compris auto-entrepreneurs), excepté l'agriculture et les secteurs financier et d'assurance. Depuis 2009, Esane s'appuie sur l'exploitation de deux sources administratives, complétée par l'ESA (Enquête sectorielle annuelle). L'utilisation de sources administratives permet un allègement de la charge de réponse pour les entreprises interrogées et contribue à une diffusion plus rapide des résultats. L'Insee utilise les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéfices (bénéfices industriels et commerciaux BIC, bénéfices non commerciaux BNC, bénéfices agricoles BA) pour les données comptables et les DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour les données sur les effectifs et les rémunérations. L'enquête ESA porte sur les secteurs du commerce, des services, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction dans la France entière. Chaque année, un échantillon d'entreprises est enquêté afin de répondre à un questionnaire portant sur les principales caractéristiques sociales et fiscales (déclarations de bénéfices des entreprises au fisc). La valeur ajoutée commentée dans cet atlas est celle des statistiques d'entreprises. En particulier, elle est mesurée en secteurs plutôt qu'en branches et elle se limite au champ marchand (ce qui exclut une grande partie du spectacle vivant et du patrimoine). L'approche statistique utilisée repose sur la nomenclature d'activités française (Naf 2008 rév. 2) dans laquelle les entreprises sont classées par secteur d'activité selon leur code d'activité principale exercée (APE).

La source Clap :

Depuis 2003, le dispositif Clap fournit des statistiques sur le tissu économique local. La source Clap couvre l'ensemble des activités de l'économie marchande et non marchande. Clap permet l'analyse économique localisée du facteur travail (nombre de postes de travail au 31 décembre) pour les entreprises et les établissements qui ont eu au moins un jour d'activité économique dans l'année. Ce dispositif produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités dans la France entière. L'emploi salarié est évalué en équivalent temps plein. Les rémunérations correspondent aux rémunérations brutes, constituées des salaires et des primes des salariés. Les non-salariés (artisans, professions libérales, etc.) ne sont pas comptabilisés. Plusieurs sources alimentent le dispositif Clap : le répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (système d'information Epure), le système d'information sur les agents de l'État (Siasp) et les données de la mutualité sociale agricole (MSA).

Avec cet opus, premier né d'une collection appelée à se prolonger par des réactualisations annuelles, sont réunies dans un même ouvrage un vaste ensemble de données nationales, exploitables à divers échelons territoriaux : régional, départemental et jusqu'au niveau communal lorsque les données le permettent. Ces informations, d'une grande richesse et croissant de nombreuses sources, ont été pensées pour être directement accessibles à un large public. Un grand nombre de cartes et graphiques, révèlent au premier coup d'œil les principaux enseignements.

À la suite de la réforme territoriale mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, la question de l'équilibre entre les régions est plus que jamais présente et il était important de se doter des moyens de les comparer. Le présent *Atlas*, qui mobilise des sources statistiques fiables et pérennes y contribue.

Le chapitre inaugural qui présente des données à l'échelle nationale, met en lumière les points communs et les différences régionales et sa lecture permet de mesurer la répartition territoriale des ressources culturelles. Les chapitres suivants sont consacrés aux treize nouvelles régions et aux départements et territoires d'outre-mer.

Dépenses de l'État et des collectivités territoriales pour la culture, entreprises culturelles, emploi et professions, équipements culturels..., les données sont déclinées pour chaque région et apportent ainsi des points de repère et de comparaison indispensables à la construction de politiques publiques pour la culture.



Ministère de la Culture
et de la Communication
Secrétariat général
Département des études,
de la prospective
et des statistiques



ISBN : 978-2-11-136036-5